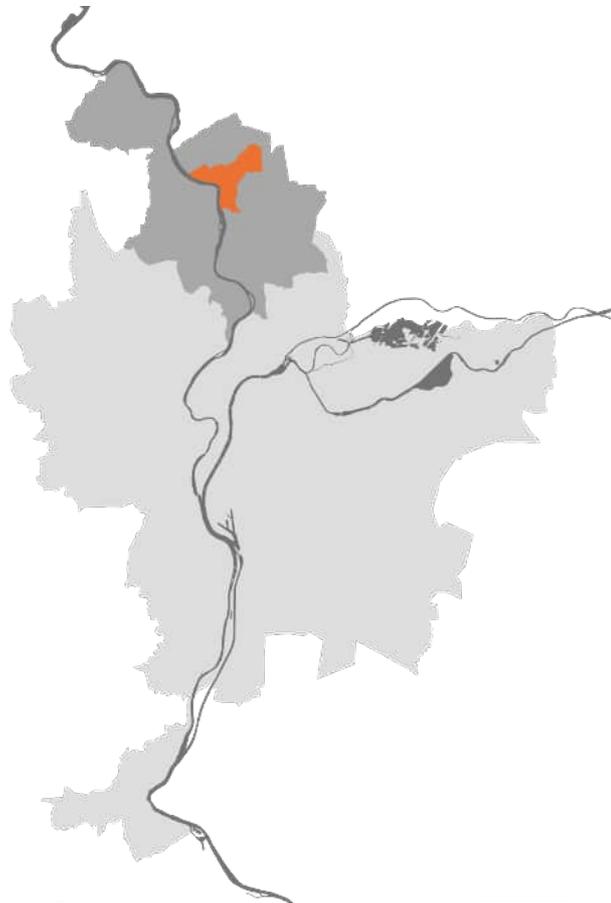


## Modification N°3 Approbation - 2022

# NEUVILLE-SUR-SAONE

## RÈGLEMENT

### C.3.3 Éléments Bâtis Patrimoniaux



# Propos introductifs

## Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

## Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

## Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

## Guide de lecture et mode d'emploi :

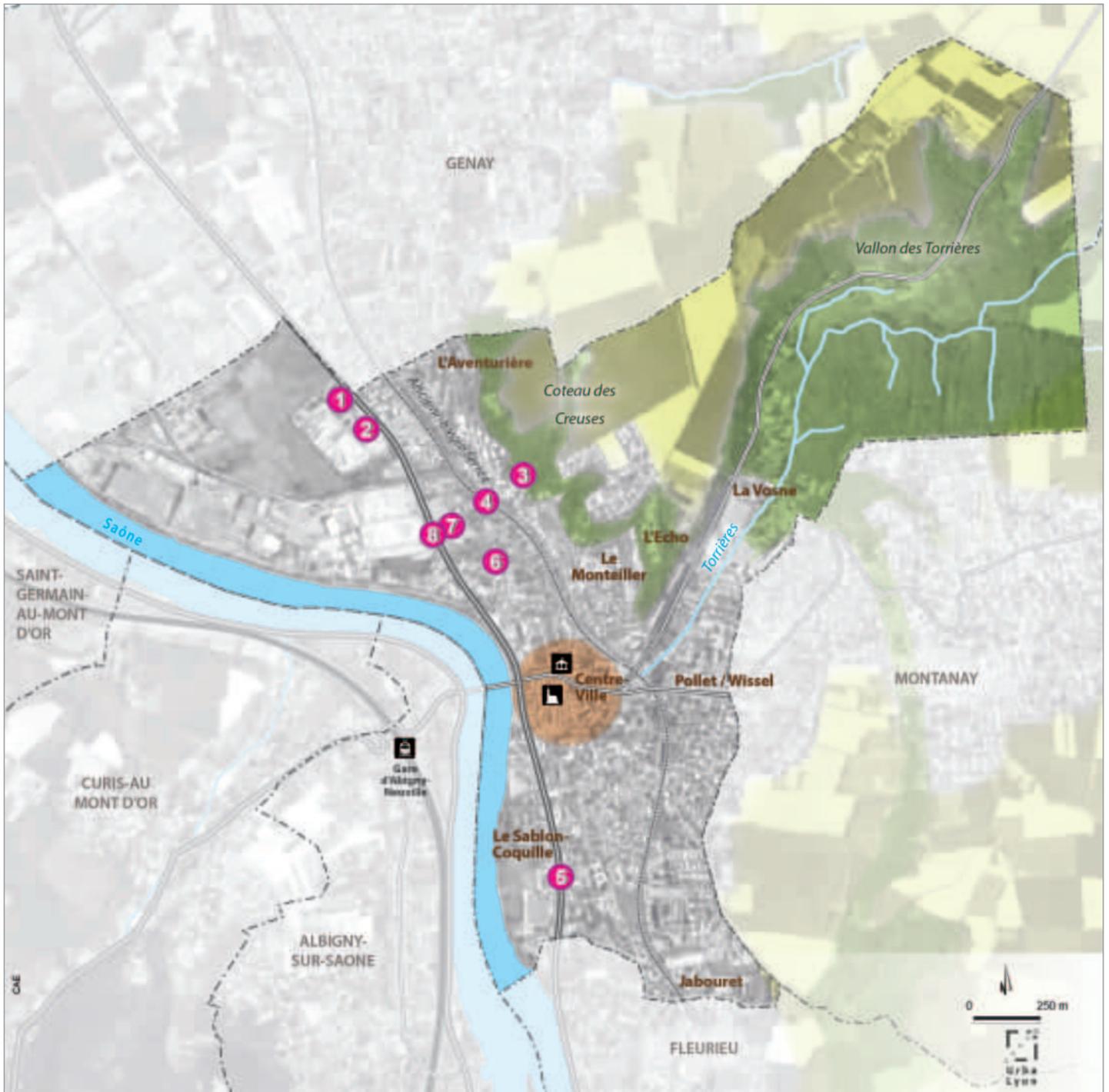
Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

## Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

## Localisation des éléments bâtis patrimoniaux (EBP)



### LEGENDE

#### VOCATION

	Centralité		Agricole
	Economique		Naturelle
	Equipement		Élément Bâti Patrimonial

#### ELEMENTS REPERES

	Lieu culturel
	Mairie
	Fort et site militaire
	Hopitaux
	Université
	Lycée/Collège
	Equipement
	Gare

**Références**

**Typologie:** Maison bourgeoise

**Nom :** Maison patronale Neuville industries

**Valeurs :**

- Paysagère
- Urbaine

**Caractéristiques à retenir**

- Maison bourgeoise implantée dans un parc boisé ;
- Maison attenante à un complexe industriel – Neuville Industries (maison de contremaître ? du directeur ?) ;
- Implantée en recul d'alignement, précédée par des boisements ;
- Mur d'enceinte.

**Prescriptions**

Elément à préserver : maison



## Références

**Typologie :** Bâtiment industriel, technique (hangar, atelier, usine, bâtiment de recherche, halle)

**Nom :** Usine Lincrusta - Neuville industries

**Valeurs :**

- Social et usage
- Urbaine
- Paysagère



## Caractéristiques à retenir

**Historique**

- Cet ancien complexe industriel a été construit au début du XXe siècle. En 1929, l'industriel lyonnais Paul Cuzin entreprend la construction d'une filature de rayonne (soie artificielle) au nord de Neuville, tandis que son frère procède à une entreprise similaire à Vaulx-en-Velin. Les deux unités appartenaient au groupe Soie Artificielle du Rhône (SAR) dont on voit encore le nom apparaître au sommet du château d'eau présent sur le site. L'utilisation de la rayonne était multiple : tissage pour les vêtements, mais également pour des usages plus techniques, tels que pneumatiques, courroies, filtration...

Durant la seconde guerre mondiale, l'entreprise continue de fonctionner comme unité de production du Comptoir Textiles Artificiels (CTA - entreprise dirigée par la famille Gillet) sous le nom de Textiles Artificiels du Rhône (TAR). L'usine arrête la production de rayonne en 1955, entraînant de nombreux licenciements. Un industriel de Valence, Marcel Blanc racheta les actifs de la TAR et créa la Compagnie Industrielle de Neuville (CIN). Différentes activités furent ainsi rapatriées sur le site. En 1970, le site changea de nom : la CIN devint LINCROSTA-CIN. Dix ans plus tard, elle fut cédée à une filiale de Paribas (Nord Est) qui crée deux unités, dont Lincrusta pour le cartonnage. Après douze ans, la société change de stratégie et met en vente le site de Neuville. En 1992, Robert Goujon, prend la tête de la nouvelle structure et réunit les deux structures sous le nom de Neuville industries. En 2006, le site de 8 hectares est transformé en parc d'activités.

**Descriptif :**

- , composé de plusieurs bâtiments implantés selon un axe central ;
- Mise en scène du château d'eau par sa situation dans l'axe central, et l'aménagement d'une placette boisée ;
- Axe central guidé par deux pavillons d'entrée de part et d'autre ;
- Derrière les pavillons d'entrées on remarque un bâtiment plus haut avec baies, et toiture en briques ;
- Parallèle à la rue, un long bâtiment se démarque par la succession de sheds.

## Prescriptions

Eléments à préserver : pavillons d'entrée, château d'eau, bâtiment-halle avec fronton



**Références****Typologie:** Maison bourgeoise**Valeurs :**

- Architecturale
- Historique
- Paysagère

**Caractéristiques à retenir**

- Maison de maître intégrée dans la trame verte, remarquable par sa toiture en pavillon couverte d'ardoises et surmontée d'épis de faitage en zinc ;
- Mur d'enceinte en pierres laissant entrevoir en partie le parc ;
- Dépendances en front de rue ;
- Masse boisée participant à la qualité paysagère du quartier ; confondue dans la trame verte ;
- Maison attestée sur le cadastre napoléonien de 1828.

**Prescriptions**

Éléments à préserver : maison, mur, portails



## Références

**Typologie : Maison bourgeoise**

**Valeurs :**

- Urbaine
- Paysagère



**Caractéristiques à retenir**

- Maison de maître implantée à un angle de rue, constituant un repère visuel ;
- Mur d'enceinte en pierre (bas et doublé de végétation) ;
- Corps de logis principal flanqué d'une tour quadrangulaire à toiture terrasse, demi hors-oeuvre ;

**Prescriptions**

Eléments à préserver : maison et mur



## Références

**Typologie :** Bâtiment scolaire (groupe scolaire, école...)

**Nom :** Notre-Dame de Bellegarde

**Valeurs :**

- Urbaine
- Architecturale- Historique



## Caractéristiques à retenir

- En 1856, ouvre le pensionnat Notre-Dame de Bellegarde dans la propriété Bonnatier, qui est agrandie par deux ailes, au nord et au sud, sur trois puis quatre niveaux ;
- Le campanile date de 1878 ;
- La chapelle au nord est construite en 1893, par Collet, élève de Bossan ;
- Marque le paysage urbain, et constitue un repère depuis le quai par sa position en surplomb.

## Prescriptions

Éléments à préserver : chapelle, bâtiment principal, mur



## Références

**Typologie : Maison bourgeoise**

**Valeurs :**

- Urbaine
- Paysagère
- Architecturale



**Caractéristiques à retenir**

- Maison de maître implantée en recul par rapport à la voie avec extension du bâti au sud ;
- Mise en perspective de la maison dans l'axe du portail ;
- Qualité architecturale du bâti : symétrie axiale, décors peints, décors de chaînage aux angles, bandeaux... ;
- Végétalisation derrière le mur bahut, perceptible depuis l'espace public.

**Prescriptions**

Eléments à préserver : maison, mur bahut à grille ajourée, portail



## Références

**Typologie :** Maison des champs

**Nom :** Maison

**Valeurs :**

- Urbaine
- Architecturale



## Caractéristiques à retenir

- Maison implantée perpendiculairement à la rue, en léger retrait d'alignement ;
- De facture modeste, elle se démarque tout de même dans le paysage par son architecture soignée et son volume ordonnancé : développée sur deux niveaux surmontés d'un niveau de comble traité en ressaut de toiture sur la travée axiale ; toiture en demi-croupe sur les façades latérales ; encadrement des baies en léger relief ; appuis de baie ; façade pignon au nord ; façade rythmée par les volets bois à double battants ;
- La maison est précédée d'une cour arborée ;
- Elle est précédée d'un mur d'enceinte en pierre avec porte piétonne.

## Prescriptions

Elément à préserver : maison

### Références

**Typologie : Maison bourgeoise**

**Valeurs :**

- Urbaine
- Paysagère
- Architecturale



### Caractéristiques à retenir

- Maison bourgeoise fortement perceptible dans le paysage urbain, notamment depuis l'avenue Carnot ;
- Le bâtiment se développe sur trois travées verticales et deux niveaux surélevés d'un troisième traité en toiture à quatre pans ; Cette surélévation constitue un repère ;
- La façade est de facture modeste mais présente tout de même une architecture soignée : bandeau, cabochon, encadrement... On perçoit même des traces d'une ancienne frise peinte sous le débord de toiture ;
- Elle est précédée par une cour arborée dans laquelle se dresse un cèdre qui participe à la végétalisation de l'avenue.

### Prescriptions

Élément à préserver : maison

